



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

biodiversité

Question écrite n° 62447

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les préconisations du rapport « l'adaptation de la France au changement climatique mondial » du Conseil économique, social et environnemental. Le CESE précise qu'en matière de biodiversité la priorité est d'assurer les continuités écologiques identifiées dans les documents de l'État et des collectivités territoriales. Une réflexion devra être engagée sur les politiques des espaces protégés en fonction des évolutions climatiques constatées ou à venir. Il serait nécessaire de développer les savoir-faire émergents sur l'intégration des aspects de biodiversité végétale et animale dans l'aménagement des villes, face aux risques accrus de canicules. Il lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

Texte de la réponse

Le rapport, paru en mai 2014, rappelle que la biodiversité joue actuellement un rôle fondamental par les services qu'elle rend dans de nombreux secteurs potentiellement affectés par le réchauffement climatique (production alimentaire et de bois, qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, cadre de vie...). La politique « trame verte et bleue » engagée depuis 2009 contribue à répondre aux enjeux relatifs au changement climatique par l'atténuation des impacts de ce dernier sur la biodiversité. En effet, la trame verte et bleue est un outil de préservation de la biodiversité et d'aménagement durable qui vise à lutter contre la fragmentation par la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Cette démarche s'articule notamment avec l'ensemble des outils existants en matière d'espaces protégés. Les initiatives locales, à toutes les échelles du territoire, se multiplient en milieu rural comme en milieu urbain. Le déploiement de solutions fondées sur la nature, permettant de concilier les enjeux de biodiversité et la nécessité d'adapter le milieu urbain aux évolutions climatiques prévisibles est de plus en plus intégré dans les politiques publiques comme cela a pu être le cas dans les projets « ville de demain », « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) ou dans le cadre de la démarche « nature en ville ».

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62447

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6587

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8534